

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202307-077

Du 18 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Sablières, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean Marc, PLANET Olivier, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, BOISSIN Eric, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : AUZAS Vincent (pouvoir de Carole LASTELLA), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PLANET Olivier (pouvoir de LACOUR Gladie), DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de ROUSTANG Yves), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de CARRIER Martine), POUGET TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), BERRES Thierry (pouvoir de MOZZATTI Albert), MANFREDI VIELFAURE Pascale (pouvoir de GALLET Françoise), MAZILLE Didier (pouvoir de GOUBE Julien), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine).

Présents sans pouvoir de vote : HOURS Roland

Excusés : BELVA Nathalie, PRANDI Patrice

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 29

Pouvoir : 10

Date de la convocation 12 juillet 2023

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : RAPPORT 2022 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS DU PAYS BEAUME DROBIE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-39 et L.2224-5 et D.2224-3,

Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets,

Le Président présente le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, valant rapport d'activités.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide de :

**Acter** le rapport Annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du Pays Beaume Drobie,

**Transmettre** le rapport annuel 2022 aux communes pour information des conseils municipaux.

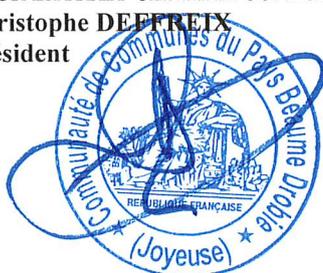
*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*

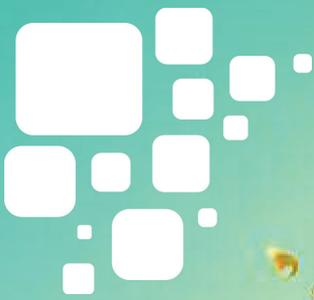
*Au registre suivent les signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.**

**Christophe DEFFREIX**  
Président

**Jean Marc DEYDIER BASTIDE**  
Secrétaire de séance





Envoyé en préfecture le 27/07/2023  
Reçu en préfecture le 27/07/2023  
Publié le 27/07/2023  
ID : 007-240700302-20230718-C\_202307\_077\_1-DE

Tri à la source S<sup>2</sup>LO  
1<sup>er</sup>  
JANVIER  
2024  
s bio-déchets



SERVICE ENVIRONNEMENT

# Rapport annuel

sur la Qualité du Service Public  
d'Élimination des Déchets

2022

En CÉVENNES D'ARDÈCHE

04 75 89 80 80 - [www.pays-beaumedrobie.com](http://www.pays-beaumedrobie.com)

BEAUMONT - CHANDOLAS - DOMPNAC - FAUGÈRES - JOYEUSE - LABLACHÈRE - LABOULE - LOUBARESSÈ - PAYZAC - PLANZOLLES  
RIBES - ROCLES - ROSIÈRES - SABIÈRES - ST ANDRÉ LACHAMP - ST GENEST DE BEAUZON - ST MÉLANY - VALGORGE - VERNON



PAYS  
**BEAUME  
DROBIE**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## A/ PREAMBULE

## B/ COMPETENCES COLLECTE ET TRAITEMENT

## C/ INDICATEURS TECHNIQUES - Page 6

- 1- Territoire desservi
- 2 - Population
- 3 - Caractéristiques territoriales des communes adhérentes
- 4 - Emplois

## D/ ORGANISATION DES COLLECTES - Page 8

- 1 - Mode de collecte
- 2 - Fréquences de collecte par commune
- 3 - Organisation des tournées d'ordures ménagères et des recyclables

## E/ TONNAGES - Page 10

- 1 - Tonnages Ordures Ménagères
- 2 - Tonnages mois par mois 2019/2020
- 3 - Organisation de la collecte OM en mélange
- 4 - Collecte des bacs bleus
- 5 - Tonnages des collectes sélectives
- 6 - Organisation de la collecte des sélectifs
- 7 - Tonnages du verre
- 8 - Tonnages des déchetteries

## F/ TRAITEMENT DES DECHETS - Page 14

- 1 - Exutoires
- 2 - Mesures de prévention
- 3 - L'emploi

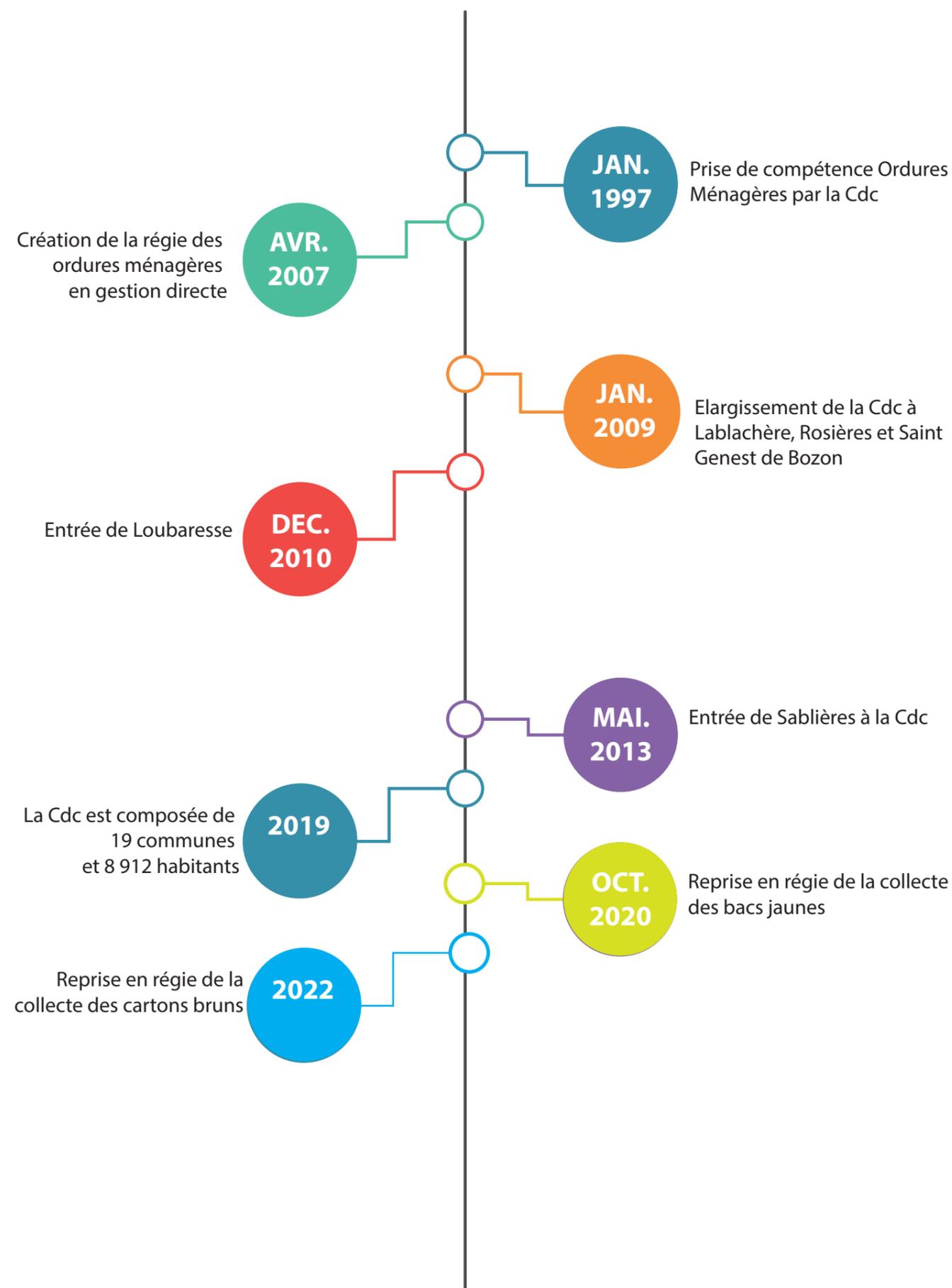
## G/ FAITS MARQUANTS - Page 15

## H/ COMMUNICATION - Page 16

## I/ INDICATEURS FINANCIERS - Page 18

## J/ LA MATRICE DES COÛTS - Page 20

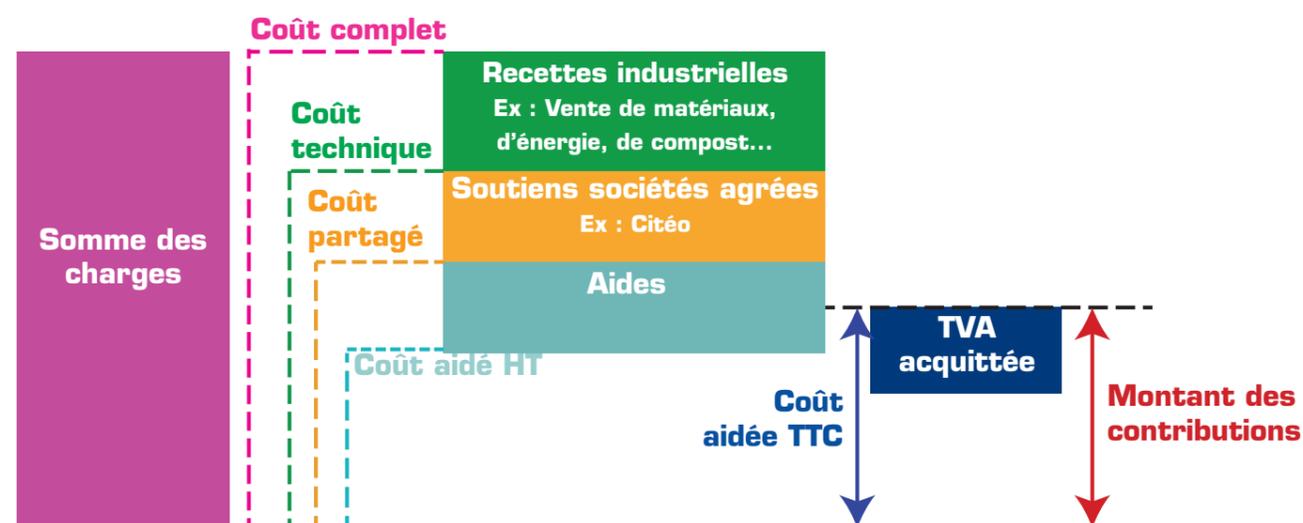
## K/ PROSPECTIVES 2022 - Page 21



## LA MATRICE DES COÛTS, QU'EST CE QUE C'EST ?

La Matrice des coûts est une méthode de présentation comptable qui détaille pour chaque flux de déchet des charges et produits du service « déchets » selon les étapes techniques de gestion. Elle s'adresse à toutes les collectivités exerçant au moins une compétence en matière de gestion des déchets.

La matrice permet d'identifier sur des bases homogènes les coûts supportés par les collectivités territoriales au titre de la compétence « déchets » : c'est un véritable outil de pilotage du service public des déchets. En d'autres termes, la matrice des coûts permet de comparer les services de collecte à l'échelle nationale en fonction de leur démographie, leur typologie, et des modes de collectes mis en place.



> Coût complet : Totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.

> Coût technique : Coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie...).

> Coût partagé : Coût technique moins les soutiens apportés par les éco-organismes (filiales papiers/emballages, DEEE, déchets dangereux, etc.). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les éco-organismes sur les coûts engagés par les collectivités.

> Coût aidé HT : Coût partagé moins les aides reçues. Il équivaut au montant versé par les usagers et les professionnels du territoire.

> Coût aidé TTC : Somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée.

> Le coût aidé HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

> Montant des contributions : Ensemble des contributions perçues pour financer le service (REOM) hors budget général.

**En 2020, le montant du coût aidé en Beaume Drobie s'élève à 148 euros HT.** La Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie se situe sous la moyenne nationale de 151,89 euros HT le coût aidé par habitant.

## COMPETENCE DECHETS : QUI FAIT QUOI ?



### LA COLLECTE DES BACS JAUNES ET VERTS (+ CARTONS BRUNS) PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE BEAUME DROBIE



La collecte des bacs verts, jaunes et bleus par 6 agents de collecte +2 agents en juillet/août + 2 agents administratifs pour gérer la facturation / administration + 1 agent technique + 1 responsable de service



### LE TRAITEMENT DES DÉCHETS ET LES DECHETERIES ASSURÉ PAR LE SICTOBA



LE TRI DES EMBALLAGES ISSUS DES BACS JAUNES, LE TRANSPORT DU QUAI DE TRANSFERT VERS L'USINE DE TRI ET DE RECYCLAGE, PAPREC NIMES AUJOURD'HUI.



LE TRANSPORT DU QUAI DE TRANSFERT DE GROSPIERRE VERS LAVILLEDIEU LE TRI D'AU MOINS 40% DE LA POUBELLE POUR VALORISATION A L'UNITE DE TRAITEMENT «OPTIMAL» DE LAVILLEDIEU L'ENFOUISSEMENT DE 60% A DONZERE AVEC TRANSPORT



LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DU VERRE



LES GESTION DES DÉCHÈTERIES : La collecte des bennes et le traitement des déchets



LES PLATEFORMES DE BROYAGE DES VEGETAUX + MISE À DISPOSITION DE COMPOSTEURS



LA COLLECTE DES BORNES À VÊTEMENTS



LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ENCOMBRANTS



LA COMMUNICATION : FLYERS, AFFICHES, AUTOCOLLANTS, PANNEAUX...

## 1/ LE TERRITOIRE DESSERVI

La Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie gère en régie la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés, la collective des déchets recyclables et la collecte des cartons bruns.

Elle délègue au SICTOBA la collecte du verre, l'aire de broyage des déchets verts, la gestion des déchèteries, et le traitement et le stockage des ordures ménagères et assimilées.



## 2/ LA POPULATION

La Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie gère en régie la compétence collecte des déchets ménagers et assimilés, la collective des déchets recyclables, et les cartons bruns par le biais des bacs bleus.

Elle délègue au SICTOBA la collecte du verre, l'aire de broyage des déchets verts, la gestion des déchèteries, et le traitement et le stockage des ordures ménagères et assimilées.

Population municipale INSEE (2019) : 8 912 habitants  
 Population DGF : 11 601 habitants  
 Nombre de foyers : 3 917  
 Superficie : 279 Km<sup>2</sup>

Les 19 communes adhérentes délèguent leur compétence collecte à l'EPCI.

## 3/ CARACTERISTIQUES TERRITORIALES DES COMMUNES ADHERENTES

Zone : Rurale pour les 19 communes  
 Taux d'habitat collectif : 1%  
 Taux de capacité touristique : 17%  
 Capacité d'accueil touristique totale : 1 494 personnes  
 Typologie ADEME : Très touristique

## 4/ EMPLOIS

Nombre de personne au service déchet : 10 + 2 saisonniers

- 1 responsable de service

Service administratif :

- 2 agents administratifs et facturation
- 1 ambassadeur de tri (prochainement policier déchet)

Service technique :

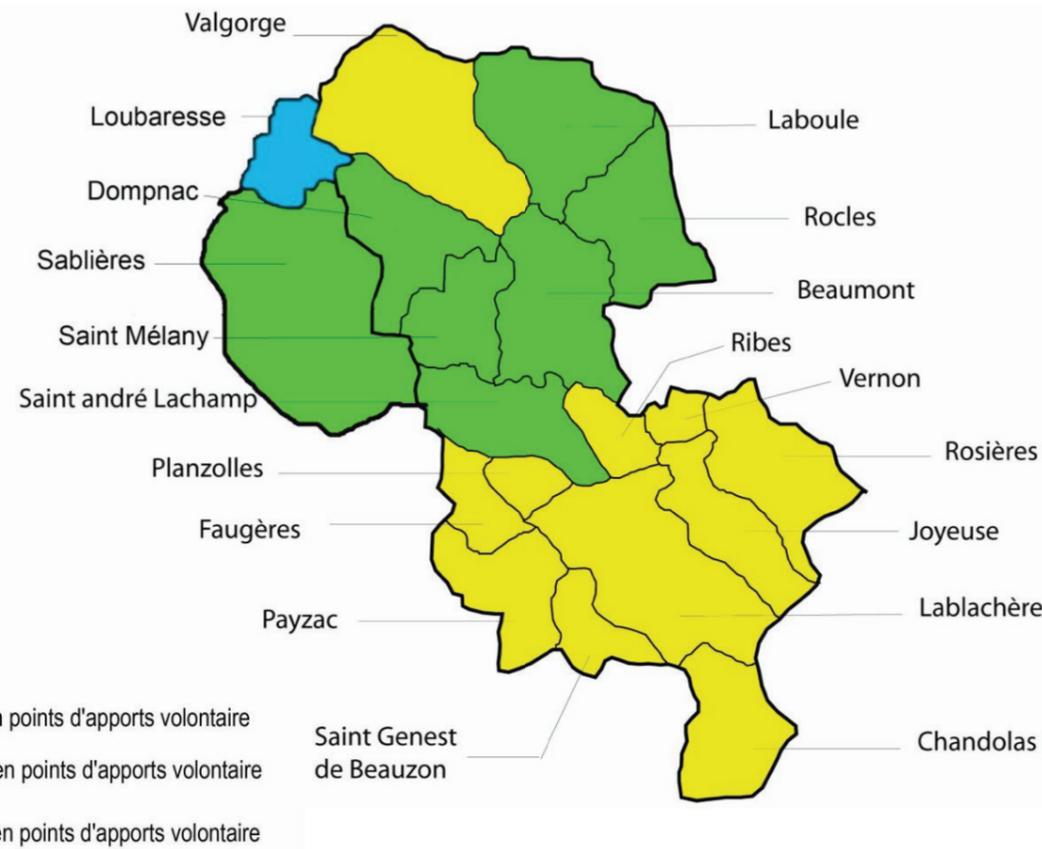
- 1 Chef de collecte / Chauffeur ripeur
- 5 Chauffeurs ripeurs
- + 2 saisonniers (chauffeurs/ripeurs) en juillet et août



## 1/ MODE DE COLLECTE SUR LES 19 COMMUNES

Flux	Mode	Collecteur	Tonnage 2021	Tonnage 2022	Ratio (Kh/hab)
Collecte en mélange des OMR et assimilés	Apport volontaire	Cdc. Pays Beaume Drobie	2419	2372	266
Collecte des cartons bruns (pélican)	Apport volontaire	Cdc. Pays Beaume Drobie	NC	NC	NC
Collecte sélective emballages et papiers	Apport volontaire	Cdc. Pays Beaume Drobie + PLANCHER	459	450	50,49
collecte du verre	Apport volontaire	PLANCHER et GUERIN	3033	3021	74,39

## 2/ FREQUENCES DE COLLECTE PAR COMMUNE OM/CS



## 3/ ORGANISATION DES TOURNEES DE COLLECTE

### Jours de collecte de septembre à juin

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>Ordures ménagères</b>	Joyeuse , Rosière, Lablachère, Vernon, Ribes, Chandolas, St André Lachamps, Planzolles	Valgorge, Beaumont, Lablachère, Joyeuse, Loubaresse (1/3)	Joyeuse, Rosières, Lablachère, St Melany (1/2), Dompnac (1/2), Sablières (1/2)	Lablachère, Joyeuse, Payzac, St Genest de Beazon, Chandolas	Joyeuse, Lablachère, Rosières, Vernon, Ribes, St André La Champs, Rocles, Laboule, Valgorge
<b>Collecte sélective</b>		Joyeuse , Rosière, Lablachère, Vernon Ribes, Chandolas (1/2), St André Lachamps, Payzac (1/2), St Genest de Beazon (1/2)	St Genest de Beazon(1/2), Payzac (1/2), Chandolas (1/2), Faunières (1/2)	Valgorge, Beaumont, Rocles (1/2), St Melany (1/2), Dompnac (1/2), Sablières (1/2), Laboule (1/2), Loubaresse	

1/2 : La commune est collectée 1 semaine sur deux

### Jours de collecte pour juillet et août

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>Ordures ménagères</b>	Joyeuse (1), Lablachère (1), Rosières (2), Vernon, Chandolas	Valgorge, Beaumont, Loubaresse, Joyeuse (2), Lablachère (2), Payzac, St Genest de Beazon, Planzolles, Faunières, Ribes	Joyeuse (1), Rosières (1), Vernon, Lablachère (2), St Melany, Dompnac, Sablières	Joyeuse (2), Lablachère, Chandolas, St Genest de Beazon	Joyeuse (1), Rosières (2), Vernon, Valgorge, Rocles, Laboule, Payzac, Planzolles, Ribes	Joyeuse (2), Rosières (1), Lablachère (2), Chandolas (2)
<b>Collecte sélective</b>	Joyeuse (2), Lablachère (2), Rosières (2), Rocles, Laboule, Valgorge, Beaumont, Loubaresse	Joyeuse (1), Rosières, Lablachère, Chandolas, St André Lachamps, Payzac, St Genest de Beazon		St Melany, Dompnac, Sablières, St André Lachamps, Planzolles	Joyeuse, Rosières, Lablachère, Chandolas, Payzac, St Genest de Beazon	

Joyeuse (1) = Intégrale  
 Joyeuse (2) = Les gros dépôts : Le centre ville, Sansé,...  
 Lablachère (1) = Entier  
 Lablachère (2) = Les gros dépôts : Dojo, Netto, Cave, La Poste...

La Communauté de Communes Pays Beaume Drobie collecte les Ordures Ménagères (OM), la collecte sélective (CS) et les cartons bruns en régie (maître d'ouvrage).

Mode de collecte : Apport volontaire

Mode de gestion : En régie

Date de démarrage de la collecte des ordures ménagères : 1 janvier 1998

Date de démarrage de la collecte de la collecte sélective : 1 septembre 2020

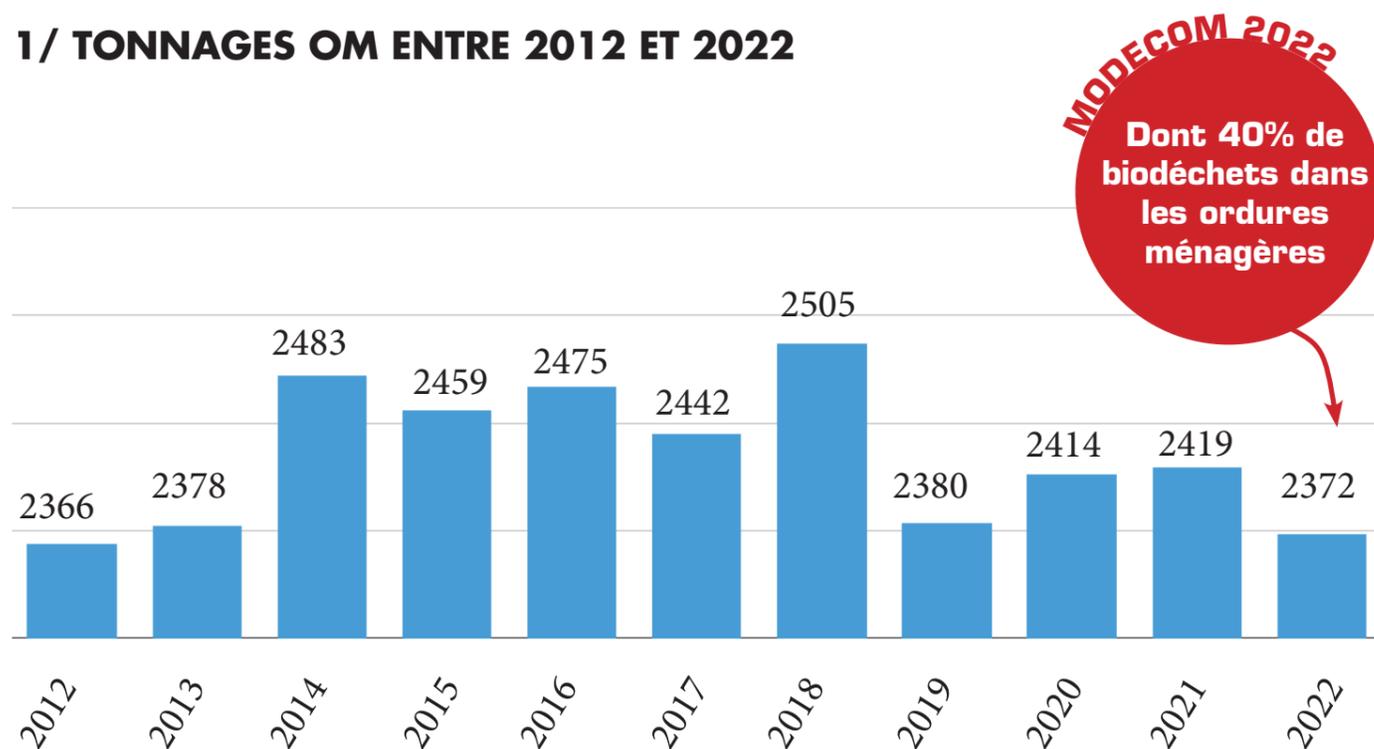
Date de démarrage de la collecte des cartons : 1 janvier 2022

Nombre de véhicule à l'année : 5

Les collectes sont organisées du lundi au vendredi de 4h à 10h. En cas de fortes chaleurs, les horaires de travail des agents peuvent être avancés à 2h ou 3h du matin. En cas d'intempéries (pluie, neige), les collectes peuvent être retardées d'un jour ou deux en fonction de l'accessibilité des voiries et des conditions climatiques.

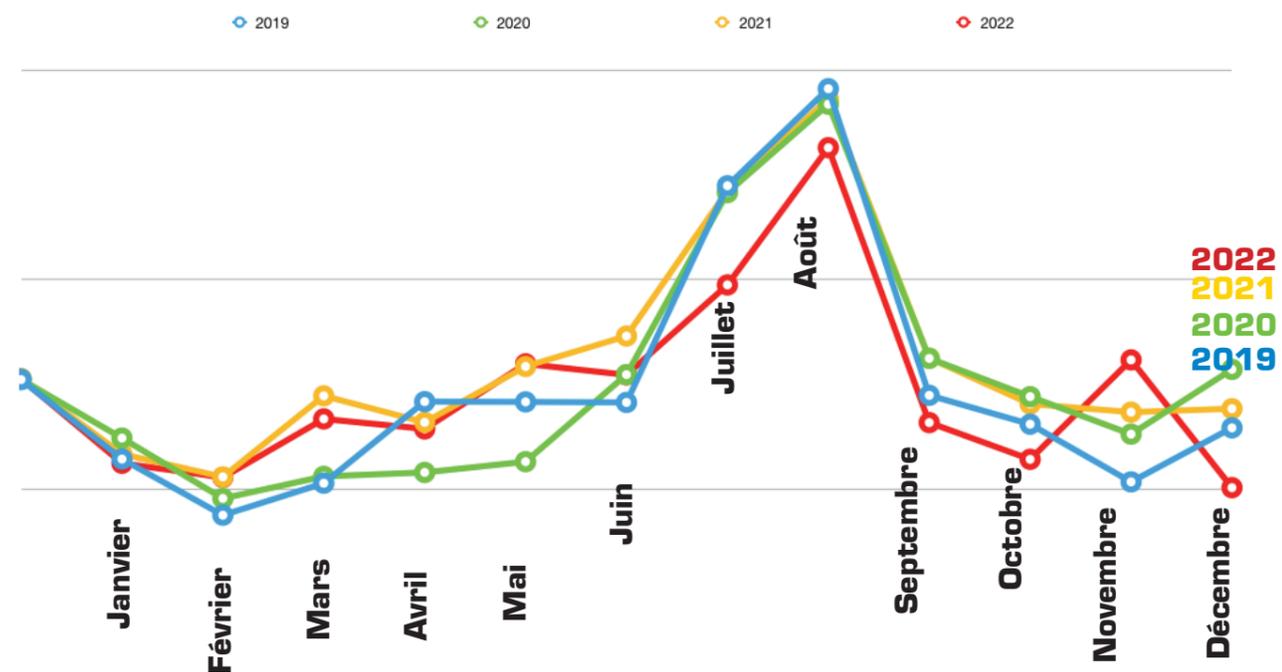
**! Merci de prévenir le service déchet en cas de travaux dans la commune.** Cela permet d'anticiper la mise en place d'un point de collecte temporaire (ou d'un itinéraire bis) en attendant la fin du chantier.

## 1/ TONNAGES OM ENTRE 2012 ET 2022



**MODECOM 2022**  
 Dont 40% de biodéchets dans les ordures ménagères

## 2/ TONNAGES OM MOIS PAR MOIS ENTRE 2019 ET 2022



## 3/ ORGANISATION DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La Communauté de Communes Pays Beaume Drobie collecte les Ordures Ménagères (OM) en régie (maître d'ouvrage).

Mode de collecte en apport volontaire  
 Nombre de points de regroupement : 281  
 Nombre de bacs à couvercle vert : 760  
 Collecteur : Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie  
 Date de démarrage de l'opération : 1 janvier 1998

Organisation des tournées : 1 rotation par jour  
 Types de contenants : Bacs 660L et 1000L  
 Gestion des contenants : Acquisition  
 Nombre de véhicule : 5  
 Types de véhicules : 16m<sup>3</sup> - 12m<sup>3</sup> - 10m<sup>3</sup> - 8m<sup>3</sup>  
 Energie : Gazole  
 Population desservie en conteneurs : 100%

## 4/ NOUVEAU SERVICE : LA COLLECTE DES BACS BLEUS

Mode de collecte en apport volontaire  
 Nombre de bacs à couvercle bleu : 90  
 Collecteur : Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie  
 Date de démarrage de l'opération : 1 janvier 2022

Organisation des tournées : 1 rotation par semaine  
 Types de contenants : Bacs 1000L

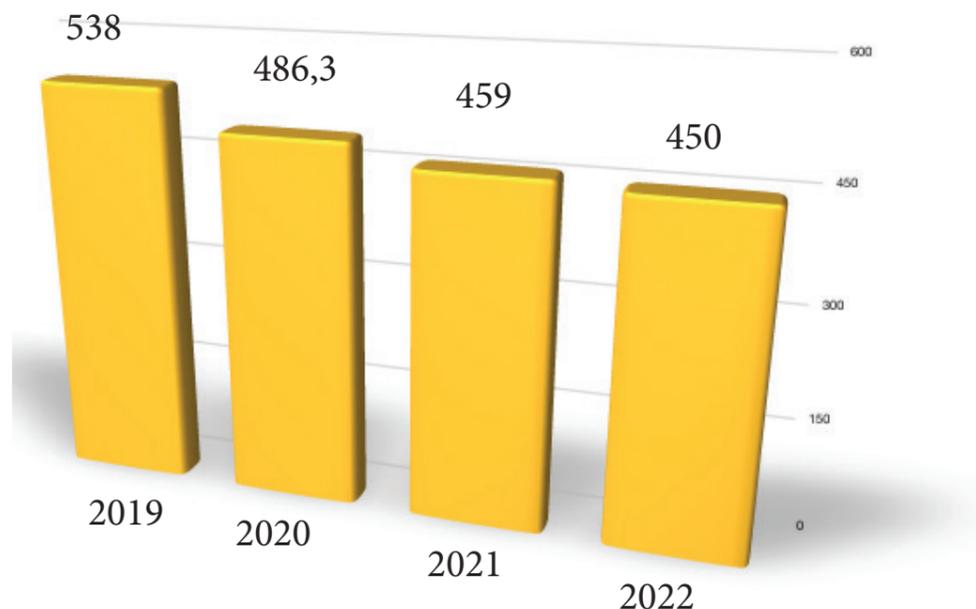
Bacs disponibles sur les communes de Joyeuse, Rosières, Lablachère, Valgorge, Payzac, Vernon, Chandolas.

Ce service sera étendue à d'autres communes du territoire en 2023.

Les tonnages de carton n'ont pas pu être communiqué par le SICTOBA en 2022 car ils sont mélangés avec les tonnages en provenance des déchetteries.

# TONNAGES COLLECTES

## 5/ TONNAGE DES COLLECTES SELECTIVES 2019 À 2022



## 6/ ORGANISATION DE LA COLLECTE DES EMBALLAGES

La Communauté de Communes Pays Beaume Drobie collecte les déchets recyclables (CS) en régie (maître d'ouvrage) depuis septembre 2020.

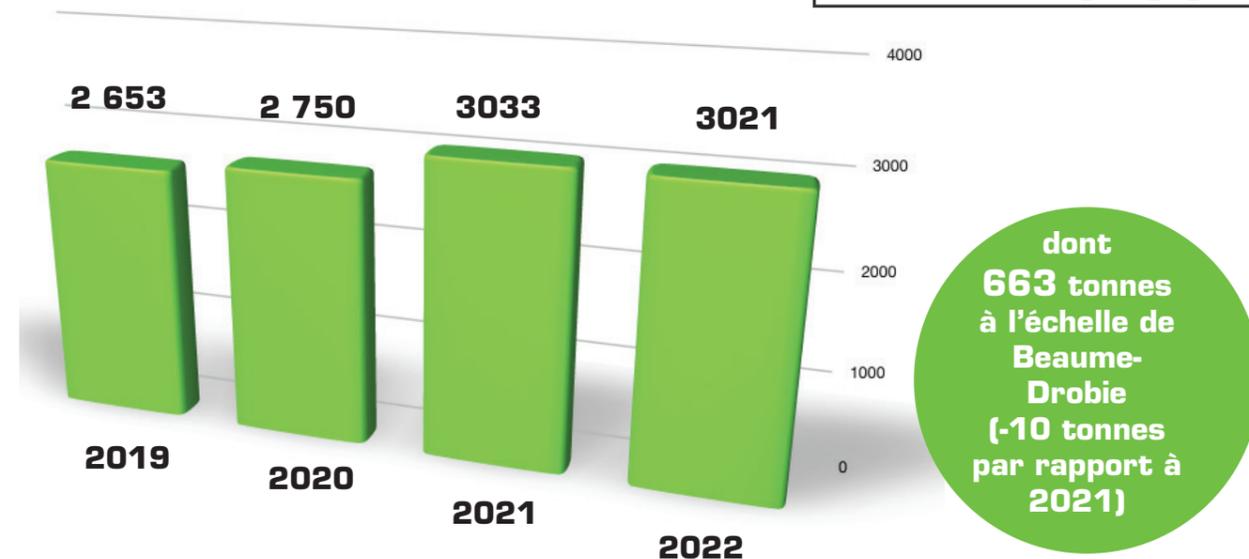
Mode de collecte en apport volontaire  
 Nombre de points de regroupement : 281  
 Nombre de bacs à couvercle jaune : 427  
 Collecteur : Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie  
 Date de démarrage de la collecte en régie : 1 septembre 2020

Organisation des tournées : 1 rotation par jour  
 Types de contenants : Bacs 660L et 1000L  
 Gestion des contenants : Acquisition  
 Nombre de véhicule : 5  
 Types de véhicules : 16m<sup>3</sup> - 12m<sup>3</sup> - 10m<sup>3</sup> - 8m<sup>3</sup>  
 Energie : Gazole  
 Population desservie en conteneurs : 100%

**33% de refus de collecte à l'échelle du SICTOBA**

## 7/ TONNAGES VERRE À L'ÉCHELLE DU SICTOBA

Envoyé en préfecture le 27/07/2023  
 Reçu en préfecture le 27/07/2023  
 Publié le 27/07/2023  
 ID : 007-240700302-20230718-C\_202307\_077\_1-DE



Moyenne nationale : 22 Kg / habitant / an  
 Moyenne Cdc PBD (Population municipale INSEE (2019) : 8 912 habitants) : 74,39 Kg / habitant / an en PBD  
 Nombre de bornes/bacs à verre sur le territoire : 171

## 8/ DECHETTERIES

Apport des végétaux sur l'ensemble du territoire du SICTOBA en 2022 : 4550 tonnes (+577 t par rapport à 2021.)

Info déchetterie : A venir.

## LE RECAP' : En Kg par habitant (population municipale 2021 : 8872 habitants)

Kg/hab	2021	2022
Verre	74,90	74,39
Ordures ménagères	272,50	266,15
Collecte sélective	51,75	50,49

## 1/ EXUTOIRE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS



Type d'installation	Commune	Mode de gestion	Maître d'ouvrage
ISDN autorisée : en activité	DONZERE	Mode de gestion	SICTOBA
Transfert de tri	Lavilledieu	Gestion privée	PLANCHER
Centre de tri «Métrapolis»	Portes-Les-Valence	Gestion privée	VEOLIA
VALORISATION DES OM «L'Optimale»	Lavilledieu	Gestion privée	SUEZ

## 2/ MESURES DE PREVENTION

Réalisés par le SICTOBA : Consultez le rapport d'activité SICTOBA 2022  
 site internet : [www.sictoba.fr](http://www.sictoba.fr)

- Mise en place de la collecte des cartons bruns dans les conteneurs bleus à casquette
- Travail sur le PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) avec le SICTOBA
- Travail engagé sur le mensualisation de la REOM
- Travail engagé sur la mise en place de la régie prolongée du service déchet
- Réalisation de la matrice des coûts 2019 et 2020
- Stand à la journée de la rando à Payzac
- Animation à la journée de l'Environnement à Valgorge
- Intervention à L'eau Vive à Payzac
- Intervention au nouveau collège de Joyeuse pour sensibiliser les élèves au tri des déchets
- Premiers travaux pour la mise en place du compostage dans le collège de Joyeuse
- Création d'un «guide des éco-gestes» pour la communauté de communes
- Achat d'une nouvelle benne à ordures ménagères d'occasion
- Retour de réparation de la benne accidentée le 1er novembre 2021
- Plus de 50 articles de presse et communication sur les réseaux sociaux et le site internet
- Départ à la retraite de Jean-Michel COUSTAURY - Chef des équipes de collecte
- Réalisation du MODECOM (autopsie d'une poubelle) en décembre 2022
- Parution des Infos de monsieur Déchets n°2 sur la thématique «zéro déchet»



## 1 FISCALITÉ ET MODE DE FINANCEMENT

L'EPCI instaure la fiscalité par le biais de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

**Montants perçus en 2022 en EUROS TTC : 1 765 877,43 euros pour la REOM**

## 2 LES COUTS

## A/ SECTION DE D'INVESTISSEMENT

### Section de fonctionnement et d'investissement

Dépenses		Crédits ouverts BP 2022	Réalisés au CA 2022 au 09/11	budget prévisionnel 2023	budget supplémentaire 2023
<b>011</b>	<b>Charges de gestion courante</b>	<b>219 800,00 €</b>	<b>162 836,80 €</b>	<b>199 600,00 €</b>	<b>35 200,00 €</b>
6061	Fournitures non stockable (eau, électricité)	9 000,00 €	4 673,42 €	10 000,00 €	3 000,00 €
6063	Fournitures d'entretien & petit équipement	8 000,00 €	8 247,65 €	7 000,00 €	0,00 €
6064	Fournitures administratives	500,00 €	418,16 €	500,00 €	0,00 €
6066	Carburant	75 000,00 €	60 447,39 €	75 000,00 €	-1 500,00 €
6068	autres matières et fournitures	1 000,00 €	876,63 €	1 000,00 €	0,00 €
611	Sous-traitance générale (MALEVA)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
6132	Location immobilière	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	0,00 €
6135	Location mobilière	35 000,00 €	8 336,84 €	12 000,00 €	0,00 €
615	Entretiens et réparations	40 000,00 €	47 459,62 €	30 000,00 €	3 500,00 €
616	Primes d'assurance véhicules, local	5 000,00 €	6 398,19 €	15 000,00 €	15 000,00 €
617	étude	5 000,00 €	5 321,61 €	3 000,00 €	0,00 €
6184	Versement à des organismes de formation	6 000,00 €	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €
6188	divers	5 000,00 €	948,33 €	3 000,00 €	0,00 €
6188	collecte carton	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6226	Honoraires Conseil juridique	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €
623	Publicités, annonces et insertions	3 000,00 €	2 473,50 €	1 500,00 €	0,00 €
6241	Transports sur achats	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6248	Frais de transports divers	500,00 €	0,00 €	500,00 €	0,00 €
625	Voyages et déplacements, missions, réceptions	1 100,00 €	662,25 €	1 100,00 €	0,00 €
626	Frais postaux et de télécommunication	5 000,00 €	6 805,35 €	7 500,00 €	2 200,00 €
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00 €	1 120,45 €	2 000,00 €	0,00 €
628	Divers	3 200,00 €	2 181,65 €	13 000,00 €	0,00 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés (Taxes foncières)	1 500,00 €	465,76 €	0,00 €	1 000,00 €
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>554 800,00 €</b>	<b>545 394,95 €</b>	<b>576 200,00 €</b>	<b>12 500,00 €</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>843 000,00 €</b>	<b>811 032,39 €</b>	<b>894 700,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
654	Pertes sur créances irrécouvrables (ANV)	40 000,00 €	19 934,06 €	15 000,00 €	10 000,00 €
6535	formations	0,00 €	770,00 €	0,00 €	0,00 €
658	divers		0,00 €		
658	Charges diverses de gestion courante (SICTOBA)	515 000,00 €	790 328,33 €	566 500,00 €	0,00 €
658	collectes selectives (SICTOBA)	36 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €	0,00 €
658	Participat° Budget Annexe déchetterie	252 000,00 €	0,00 €	277 200,00 €	0,00 €
66	Charges financières (Intérêts des emprunts véhicule, bâtiment)	15 000,00 €	11 400,33 €	13 200,00 €	2 500,00 €
67	Charges exceptionnelles (Titres annulés)	119 720,00 €	98 418,71 €	26 800,00 €	32 500,00 €
68	Dotation aux amort., dépréciat° et aux provisions (semi-budgétaires)	30 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	15 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections (Amort... bac, véhicules, logiciel)	78 917,00 €	63 385,94 €	78 917,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues	28 857,00 €	0,00 €	9 083,00 €	53 075,00 €
023	Virement à la section d'investissement	181 980,00 €		67 750,00 €	38 000,00 €
002	Résultat antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL des dépenses</b>		<b>2 072 074,00 €</b>	<b>1 717 469,12 €</b>	<b>1 891 250,00 €</b>	<b>198 775,00 €</b>

## B/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Section de fonctionnement et d'investissement

Recettes		Crédits ouverts BP 2022	Réalisés au CA 2022 au 09/11	budget prévisionnel 2023	budget supplémentaire 2023
13	Atténuation de charges	10 634,00 €	5 367,20 €	3 500 €	0 €
6419	Remboursement sur rémunération du personnel-(6 mois)	10 634,00 €	5 367,20 €	3 500 €	0 €
<b>70</b>	<b>Produits des services et ventes diverses</b>	<b>1 669 800,00 €</b>	<b>1 765 877,40 €</b>	<b>1 739 800 €</b>	<b>0 €</b>
706	Prestation de services				
7061	Redevances - collecte ex en cours	1 665 000,00 €	1 760 655,48 €	1 715 000 €	0 €
7083	Autre produits d'activités annexe	4 800,00 €	4 800,00 €	4 800 €	0 €
7088	vente de carton	0,00 €	421,92 €		
74	subvention d'exploitation	- €	- €	- €	- €
74	Subvention (aide ademe)	0,00 €	0,00 €	0 €	0 €
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>6 900 €</b>	<b>7 197,05 €</b>	<b>7 750 €</b>	<b>- €</b>
758	Produits divers de gestion courante	6 900,00 €	7 197,05 €	7 750 €	0 €
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>20 038,45 €</b>	<b>120 200 €</b>	<b>-116 000 €</b>
7714	Recettes après admission en NV		1 446,64 €		
7717	Dégrèvements impôts	3 000,00 €	12 670,46 €	4 000 €	0 €
7718	Autres produits exceptionnels	0,00 €	2 434,95 €	50 000 €	-50 000 €
773	mandats annulés sur ex. ant.	0,00 €	0,00 €	0 €	0 €
778	Autres produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	66 200 €	-66 000 €
775	cession	0,00 €	3 486,40 €	0 €	0 €
78	Reprise sur amort et provisions	40 000,00 €	20 901,12 €	15 000 €	0 €
7817	Reprises dépréc actifs circulant (anv)	40 000,00 €	20 901,12 €	15 000 €	0 €
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>0 €</b>
777	Amort. des subv. d'équipement				
	Amortiss. Subventions Bacs OM	0,00 €	0,00 €	5 000 €	0 €
<b>002</b>	<b>Résultat antérieur reporté</b>	<b>341 740,00 €</b>	<b>341 739,85 €</b>	<b>0 €</b>	<b>314 775 €</b>
002	Résultat d'exploitation reporté				
	Excédent d'exploitation antérieur	341 740,00 €	341 739,85 €	0 €	314 775 €
<b>TOTAL des recettes</b>		<b>2 072 074,00 €</b>	<b>2 161 121,07 €</b>	<b>1 891 250 €</b>	<b>198 775 €</b>
<b>Solde d'exécution</b>		<b>0,00 €</b>	<b>443 651,95 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

DEPENSES Investissement		322 577
opération financières		199 483
12	Bacs OM	45 406
13	véhicules de collecte	44 500
14	équipement local	23 188
16	Logiciel	10 000
RECETTES Investissement		322 577
opération financières (dont amortissement....)		322 577
Emprunts		0



- Etude sur les coefficients des professionnels
- Etude sur la modification de la formule de calcul des professionnels
- Modification des tournées de collecte : Ajout de bacs jaunes sur le territoire
- Déploiement du compostage individuel/quartier
- Création des formations compostage
- Mise en place de la police déchet
- Mise en place des réunions publiques dans les communes
- Visite de l'Optimale avec le conseil d'exploitation du service déchet
- Réalisation de la matrice des coûts 2021 et 2022
- Déploiement des bacs bleus sur des nouvelles communes



Prêt d'un conteneur usagé pour le spectacle «Nous les oiseaux» de la Compagnie «Fugaces» programmé en mai 2022 par l'association «Chien fou»



Envoyé en préfecture le 27/07/2023  
Reçu en préfecture le 27/07/2023  
Publié le 27/07/2023  
ID : 007-240700302-20230718-C\_202307\_077\_1-DE



à votre écoute :

# SERVICE ENVIRONNEMENT

[environnement@pays-beaumedrobie.com](mailto:environnement@pays-beaumedrobie.com)

Crédits photos / illustration : Service Environnement

En CÉVENNES D'ARDÈCHE

04 75 89 80 80 - [www.pays-beaumedrobie.com](http://www.pays-beaumedrobie.com)

BEAUMONT - CHANDOLAS - DOMPNAC - FAUGÈRES - JOYEUSE - LABLACHÈRE - LABOULE - LOUBARESSSE - PAYZAC - PLANZOLLES  
RIBES - ROCLES - ROSIÈRES - SABLIERES - ST ANDRÉ LACHAMP - ST GENEST DE BEAUZON - ST MÉLANY - VALGORGE - VERNON



PAYS  
**BEAUME  
DROBIE**  
COMMUNAUTE DE COMMUNES